

## Liste des pièces à fournir

*Contacts – Direction du cycle de l'eau – Rejets industriels :*  
*Technicien rejets industriels: [aguerin@clermontmetropole.eu](mailto:aguerin@clermontmetropole.eu)*  
*Standard DCE: [contact-cycledeleau@clermontmetropole.eu](mailto:contact-cycledeleau@clermontmetropole.eu)*

*Afin de procéder à l'établissement de votre autorisation de déversement, merci de nous faire parvenir, parmi la liste suivante, les documents en votre possession (liste non-exhaustive pouvant être complétée par vos soins si nécessaire) :*

- Plan du site
- Plan des réseaux
- Documents relatifs aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) :
  - Récépissé de déclaration
  - Arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter
  - Rapport de contrôle de la DREAL
- Autorisation de rejet ou convention (eaux non domestiques) si existante
- Document sur le cycle de l'eau (volume d'eau consommé, description des usages)
- Factures d'eau et/ou tableaux de bord des consommations d'eau sur N-1 et N-2
- Si exploitation d'un forage :
  - Déclaration du forage à l'Agence de l'Eau
  - Volume d'eau consommé annuellement et description des usages
- Factures d'assainissement et/ou tableaux de bord des rejets d'eaux usées sur N-1 et N-2
- Toute étude environnementale et/ou de process réalisées (dimensionnement de système de prétraitement/traitement...)
- Résultats d'analyses d'effluents
- Fiches de Données Sécurité (FDS) des produits utilisés
- Document sur la gestion des déchets (bordereau de suivi des déchets, mode d'élimination, mode de stockage...)
- Au minimum une année de bordereaux d'enlèvement/entretien des ouvrages de prétraitement (séparateur hydrocarbures / bac à graisses...)
- Caractéristiques techniques des ouvrages de prétraitement
- Procédures en cas de pollution accidentelle et/ou moyens à disposition
- Consignes de sécurité pour toute intervention d'une personne mandatée par la métropole